

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190312.11	<p align="center"><u>Séance du 12 mars 2019 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-neuf du mois de mars le douze mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 mars 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mars 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p align="center"><u>Etaient présents</u></p> <p align="center"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

M. _____ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : AUTORISATION D'ACHAT DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AM 491, AM 492, et AM 493
AUX CONSORTS WITTMER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir des parcelles de terrain situées entre la rue de Vandoncourt et le Chemin noir, appartenant aux consorts WITTMER ci-dessous désignés :

- Madame Anne-Marie VERNEREY, domiciliée 4 rue des Minimes à Seloncourt (Doubs),
- Madame Catherine FEYFANT-WITTMER, domiciliée 100 Boulevard Vaillant Couturier à L'Hay-les-Roses (Val de Marne),
- Madame Brigitte BRUNET, domiciliée 22 rue des Horticulteurs à Strasbourg (Bas-Rhin).

Ces parcelles de terrain cadastrées AM 491, AM 492 et AM 493 ont une surface totale de 645 m².

Elles sont matérialisées par un coteau herbeux entretenu par les services de la collectivité depuis plusieurs années et leur acquisition permettra à la Commune de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ces parcelles à l'euro symbolique.

Les frais de notaire et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 20 février 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise l'achat des parcelles de terrain cadastrées AM 491, AM 492 et AM 493 d'une contenance totale de 645 m² à l'euro symbolique, aux consorts WITTMER ci-dessus désignés ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 mars 2019

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET